



syndicat mixte des transports en commun

Conseil syndical du 27 juin 2024

Monsieur Roland JACQUEMIN
Président

Délibération n° 29

Objet : Compte de gestion et compte administratif 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil syndical

Date de la convocation	20 juin 2024	Présents Mesdames, Messieurs GBCA (840 voix) : Titulaires : Jacquemin, Aymonier, Constantakatos, Guyod, Jager, Jeannin, Kneip, Picard – Suppléant : Castaldi RBFC (70 voix) : Titulaire : Oternaud CCST (80 voix) : Titulaire : Hottlet – Suppléant : Racine CCVS (80 voix) : Titulaire : Coddet
Observation : Le Président ne prend pas part au vote, il désigne puis quitte la séance qui est présidée par M Constantakatos pour cette délibération.		Procurations De M Bonin (GBCA) à M Guyod (GBCA) De Mme Ketfi-Charif (GBCA) à M Picard (GBCA) De M Moutarlier (GBCA) à M Constantakatos (GBCA) De M Rousseau (GBCA) à M Kneip (GBCA) De Mme Larcher (CCST) à M Hottlet (CCST) De M Vallverdu (CCVS) à M Coddet (CCVS)
Nombre de voix	1 000	
-Nombre de voix pour	1 000	
-Nombre de voix contre	0	
-Abstentions	0	
Délibération adoptée à	l'unanimité des votants	

L'examen du compte administratif permet de connaître la situation financière du Syndicat à la fin de l'exercice concerné.

Le compte administratif 2023 reprend les soldes 2022, tant en investissement qu'en fonctionnement, soit respectivement -2 193 644.74 € et +5 564 829.75 €.

I - La Section de Fonctionnement

Préambule

C'est la neuvième année, depuis 2014 (voir synoptique), que la section de fonctionnement présente un excédent. Celui-ci atteint le montant de 7 622 724.39 € ce qui va permettre de couvrir le besoin de la section d'investissement à hauteur de 5 375 034.77 €. Le résultat global de l'exercice est de +2 247 689.62 € (2022 = 3 371 185.01 ; 2021 = +1 822 846.98 ; 2020 = +2 018 026.38 €).

La bonne tenue du versement mobilité, qui a atteint un montant record en 2023, ainsi que l'augmentation de nos recettes billetterie (+12 % par rapport à 2022), nous permettent aussi de dégager des marges pour l'exercice 2024, qui s'annonce plein d'incertitudes. En effet, nous aurons à faire face aux premières dépenses de l'hydrogène dues à la mise en service commercial de nos 7

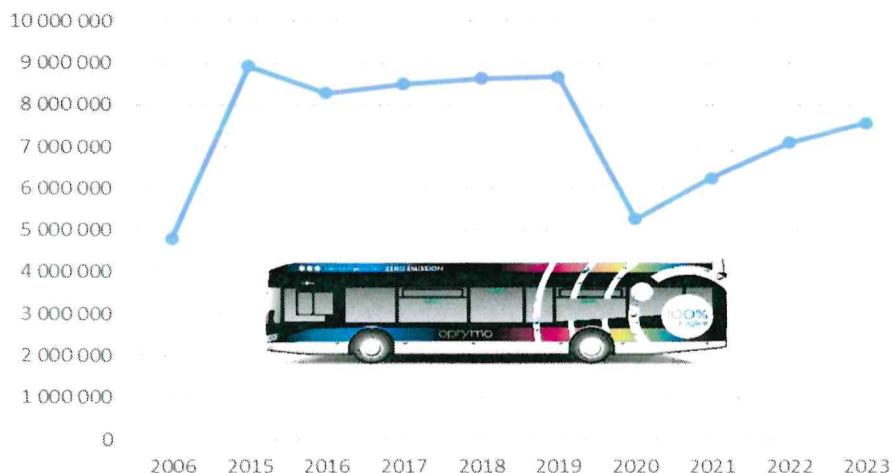
premiers bus. Par ailleurs, cela nous permet aussi de thésauriser à hauteur de 4.5 millions en vue de la prochaine commande de 20 bus H2, dont 8 articulés qui pourraient être livrés fin 2025. Les résultats 2023 intègrent aussi une recette exceptionnelle de l'Etat, à hauteur de 250 000 €, pour faire face à l'explosion des prix de l'énergie.

Bien évidemment, les effets de la crise Covid impactent encore très largement notre activité. Même si nous pouvons nous enorgueillir des performances de notre réseau (la fréquentation pour 2023 est en progression de 6 % / 2022), elle reste stabilisée à -12 % par rapport à 2019. Il est fort probable que cette année 2023, avec 7 600 000 voyages, soit notre nouvelle année de référence du fait des changements sociaux durables qui se sont mis en place suite à la pandémie (télétravail, mobilités actives...).

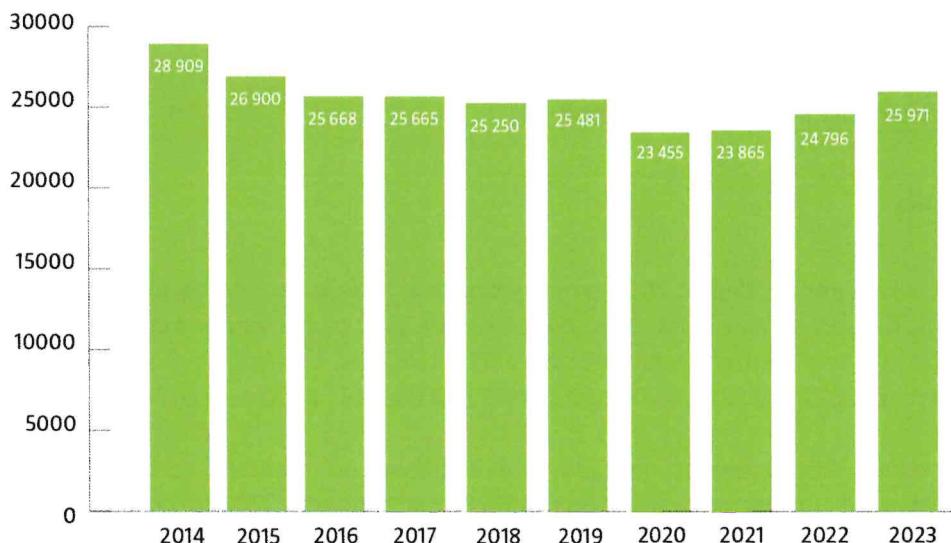
Compte tenu de la variabilité qui pèse sur notre recette VM et du niveau de l'inflation qui impacte nos dépenses, le plan drastique d'économies doit rester de mise.

La totalité des décisions prises encore cette année nous permet de ne pas faire d'appel de fonds auprès des membres du SMTC au titre de l'année 2023.

Evolution du nombre de voyages



Dépenses de fonctionnement 2014-2023 (en k€)



Par rapport à 2014, en 9 ans c'est près de **33 millions d'euros économisés** !

Nos dépenses, quant à elles, sont maîtrisées et demeurent stables par rapport à 2019, compte tenu de l'inflation, pour un service commercial quasi identique (seuls quelques services de soirée ont été supprimés).

Synoptique du compte administratif au 31/12/2023

(en milliers d'€)

	Dépenses en K€	Recettes en K€	
Dépenses réelles	24 901	30 137	Recettes réelles
Dépenses d'ordre	1 070	86	Recettes d'ordre
Total	25 971	30 223	
Excédent 2023		4 252	
Excédent 2022		3 742	
Excédent 2021		1 991	
Excédent 2020		3 148	
Excédent 2019		565	
Excédent 2018		1 192	
Excédent 2017		998	
Excédent 2016		320	
Déficit 2015		-414	
Déficit 2014		-1 298	
Participation membres 2014		980	
Excédent cumulé		15 476	
Abondement à la section d'investissement			
en 2017		557	
en 2018		687	
en 2019		499	
en 2020		1730	
en 2021		2186	
en 2022		2194	
Total abondement		7 853	
Excédent cumulé de fonctionnement à fin 2023		7 623	
Besoin section investissement		5 375	(dont 4 484 K€ pour bus H2 phase II)
Résultat cumulé au 31 décembre 2023		2 248	
Excédent RTTB AU 31 décembre 2023		582	
Excédent consolidé SMTC/RTTB		2 830	

A - Les recettes

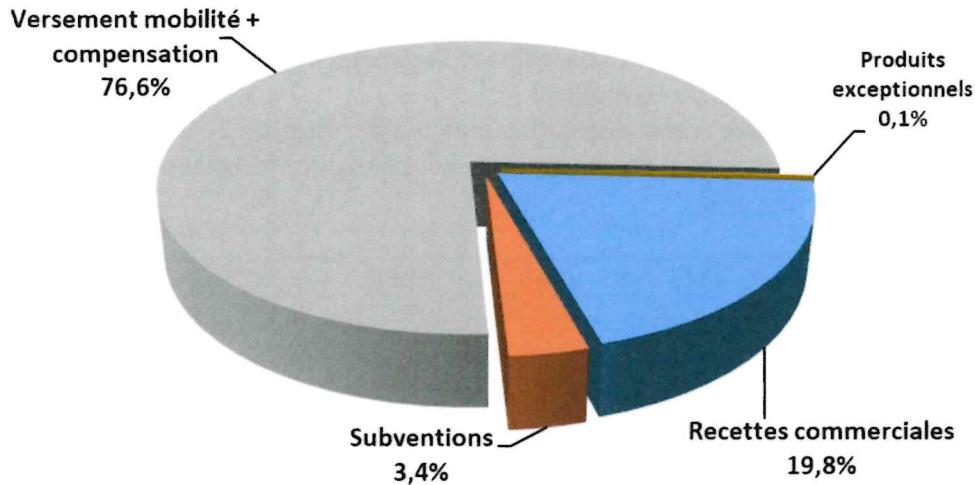
CA 2023	Etapes budgétaires			C.A.	Ecart
	BP	BS + DM	TOTAL		
RECETTES					
Remboursement sur personnel	40 000.00		40 000.00	84 678.28	44 678.28
Billetterie	2 552 000.00		2 552 000.00	2 668 694.64	116 694.64
ETAT - Subvention NRJ		249 583.00	249 583.00	249 583.00	0.00
ALS+VLS	286 000.00		286 000.00	311 532.80	25 532.80
VLS communes	100 000.00		100 000.00	99 400.00	-600.00
Recouvrement impayés	25 000.00		25 000.00	16 589.54	-8 410.46
Fraudes	50 000.00		50 000.00	63 889.40	13 889.40
Part. communes et dépt					
RPI - subvention	132 000.00		132 000.00	124 791.20	-7 208.80
Divers					
Versement Mobilité	21 500 000.00		21 500 000.00	22 613 712.09	1 113 712.09
Compensation (seuil 9 à 11)	99 000.00		99 000.00	98 919.51	-80.49
VM - Compensation LFR 3					
Subventions statutaires	979 917.55		979 917.55	979 917.55	0.00
Subventions Transfert compétence	2 708 142.45		2 708 142.45	2 708 142.47	0.02
Subventions diverses	31 000.00	-31 000.00		38 106.55	38 106.55
Subventions déficit - statut SMTC					
Produits financiers					
Produits exceptionnels	1 000.00		1 000.00	28 500.13	27 500.13
Produits cessions d'actifs	20 000.00		20 000.00	50 221.57	30 221.57
Excédent reporté		3 371 185.01	3 371 185.01	3 371 185.01	0.00
Amortissement des subventions		86 000.00	86 000.00	85 352.52	-647.48
Reprises sur amort. des immos	962.00	0.00	962.00	962.00	0.00
Total recettes	28 525 022.00	3 675 768.01	32 200 790.01	33 594 178.26	1 393 388.25

1. Les recettes commerciales

Par recettes commerciales, on entend les recettes procurées par la clientèle du réseau (recettes du trafic), les recettes fraudes ainsi que les recettes issues de la compétence transport scolaire.

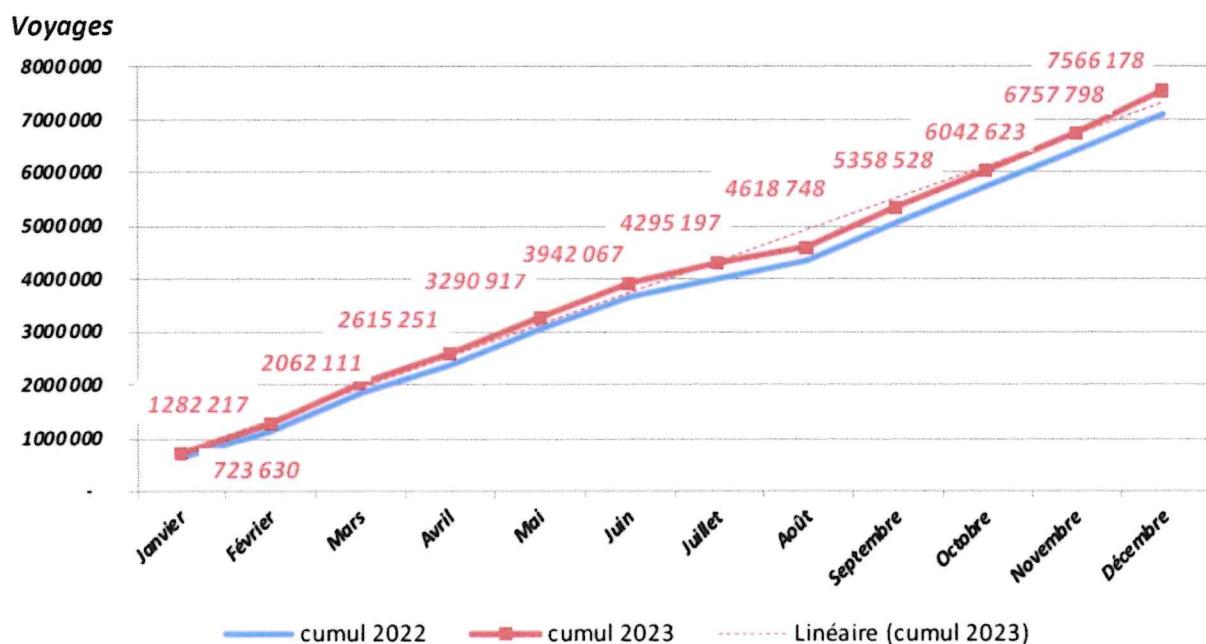
Le total de ces recettes est égal à **5 877 051 €**. En 2023, elles représentent 19.8 % de nos recettes totales et se rapprochent petit à petit du seuil atteint en 2019, soit 21.1%. (2022 = 19.3 % ; 2021 = 19 % ; 2020 = 18 %).

	2023	2022	2021	2020	2019
Billetterie	2 980 227 €	2 679 423 €	2 316 471 €	2 060 873 €	2 878 411 €
Fraudes	63 889 €	54 120 €	29 246 €	32 690 €	54 719 €
Part. communes, Com Com et RPI	124 791 €	117 103 €	106 258 €	98 176 €	120 954 €
Sub. Transfert de compétences	2 708 142 €	2 496 903 €	2 457 945 €	2 457 922 €	2 415 490 €
Recettes	5 877 051 €	5 347 549 €	4 909 919 €	4 649 661 €	5 469 574 €



1.1. Les recettes du trafic

Les recettes de billetterie dépendent principalement des usages dont la partie la plus importante est réalisée en bus. Outre ce mode de transport, les recettes comprennent les recettes VLS et ALS. Après une période de forte baisse enregistrée en 2020 et 2021 (par rapport à 2019) du fait de la pandémie liée au Covid et des différents confinements, les voyages 2023 sont en hausse de 6.2 % par rapport à 2022, mais restent encore bien en deçà par rapport à 2019 (-12.7 %). Pour autant, on peut considérer que les résultats de cette année 2023, avec 7 566 178 voyages, constituent notre nouvelle année de référence, compte tenu des changements sociétaux durables qui se sont mis en place suite à la crise Covid (télétravail, mobilités actives...). Les locations de vélos sont, elles, en baisse de 7.5 % par rapport à 2022. Quant à notre service ALS, on peut s'enorgueillir d'un nombre de locations proche de celui de 2019 malgré un nombre de voitures proposé à la location en baisse de 30 %. Cela génère une hausse de recettes de 329 000 €.



Après avoir chutées de 28.4 % en 2020, les recettes encaissées augmentent de + 11.2 % par rapport à 2022 et s'établissent à 2 980 227 €, alors que nous n'avons pas augmenté nos tarifs. L'explication de cette évolution se trouve dans le changement de prestataire de tickets SMS, qui nous a permis d'augmenter la recette nette de ce produit.

Avec ce niveau de recettes, nous dépassons maintenant celui de 2019 (2 878 411 €), année de référence pour l'obtention, par l'Etat, de l'avance de trésorerie remboursable pour pallier aux difficultés de la période Covid.

Répartition par mode	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Bus	2 657 583	2 376 063	2 060 346	1 868 054	2 565 207	2 568 515
Vélo	22 537	24 707	21 540	21 439	36 947	35 005
Voiture	300 107	278 653	234 585	171 380	276 257	277 539
Total (en €)	2 980 227	2 679 423	2 316 471	2 060 873	2 878 411	2 881 059

■ Recettes cumulées

Mois	Année 2022	Année 2023	%		Cumul 2022	Cumul 2023	%	
			▲	▲			▲	▲
Janvier	220 165	270 160	▲	22,7%	220 165	270 160	▲	22,7%
Février	217 662	259 568	▲	19,3%	437 827	529 728	▲	21,0%
Mars	259 985	303 253	▲	16,6%	697 812	832 981	▲	19,4%
Avril	234 760	261 956	▲	11,6%	932 573	1 094 937	▲	17,4%
Mai	236 923	256 795	▲	8,4%	1 169 496	1 351 732	▲	15,6%
Juin	227 439	250 576	▲	10,2%	1 396 935	1 602 308	▲	14,7%
Juillet	175 772	206 149	▲	17,3%	1 572 707	1 808 458	▲	15,0%
Août	190 177	198 685	▲	4,5%	1 762 884	2 007 143	▲	13,9%
Septembre	242 569	256 804	▲	5,9%	2 005 453	2 263 947	▲	12,9%
Octobre	246 375	280 273	▲	13,8%	2 251 828	2 544 220	▲	13,0%
Novembre	246 891	261 497	▲	5,9%	2 498 718	2 805 717	▲	12,3%
Décembre	236 504	258 302	▲	9,2%	2 735 222	3 064 020	▲	12,0%

Si l'on prend en compte les ventes affectables (montant des prestations facturées), la progression s'établit à 12 %.

La fréquentation

a - L'offre transport collectif

• Les Voyages

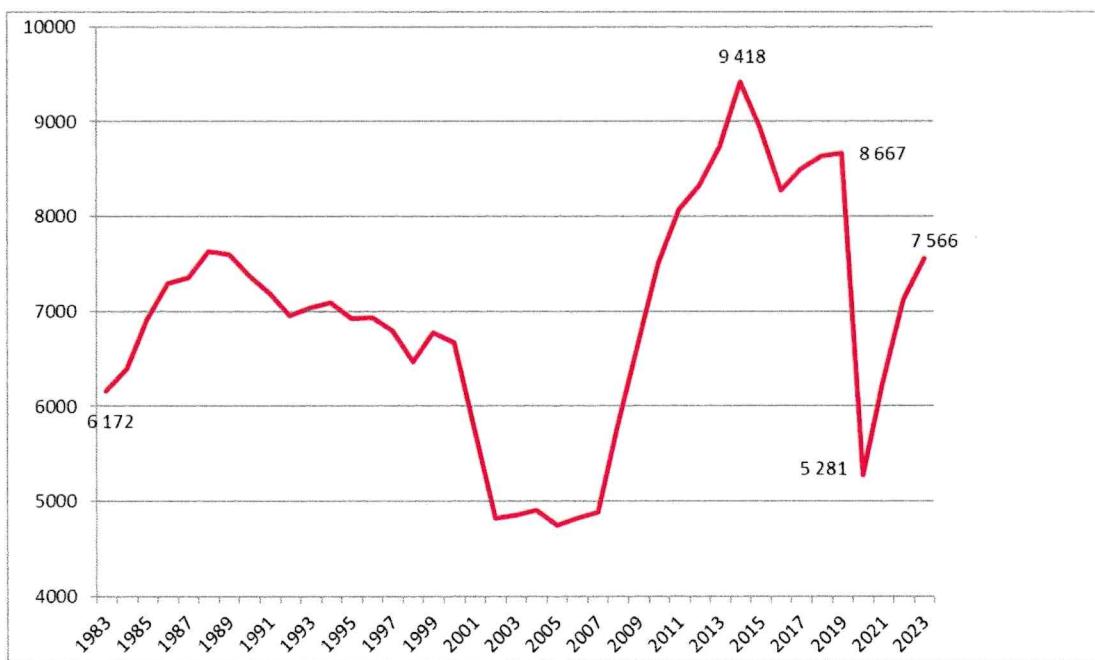
Depuis la crise du Covid, les usages et les pratiques ont été modifiés, notamment avec le développement du télétravail. L'année 2023 est désormais une année de référence pour le SMTC puisqu'il s'agit d'une année « pleine » contrairement à ces trois dernières années. Le nombre de voyages s'élève à 7 566 178 soit +6.19 % par rapport à 2022 mais reste en deçà des chiffres de l'année 2019 (-12.71 %).

	Année 2016	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022	Année 2023
Nombre de voyages	8 280 974	8 501 397	8 635 439	8 667 429	5 281 422	6 254 990	7 125 337	7 566 178

■ Nombre de voyages cumulés

Mois	Année 2022	Année 2023	%	Cumul 2022	Cumul 2023	%
Janvier	630 900	723 630	14,7%	630 900	723 630	14,7%
Février	491 131	558 587	13,7%	1 122 031	1 282 217	14,3%
Mars	751 657	779 894	3,8%	1 873 688	2 062 111	10,1%
Avril	521 138	553 140	6,1%	2 394 826	2 615 251	9,2%
Mai	665 571	675 666	1,5%	3 060 397	3 290 917	7,5%
Juin	600 136	651 150	8,5%	3 660 533	3 942 067	7,7%
Juillet	348 199	353 130	1,4%	4 008 732	4 295 197	7,1%
Août	323 929	323 551	-0,1%	4 332 661	4 618 748	6,6%
Septembre	748 606	739 780	-1,2%	5 081 267	5 358 528	5,5%
Octobre	674 301	684 095	1,5%	5 755 568	6 042 623	5,0%
Novembre	670 395	715 175	6,7%	6 425 963	6 757 798	5,2%
Décembre	699 374	808 380	15,6%	7 125 337	7 566 178	6,2%

Evolution de la fréquentation (en milliers) depuis 1983



- **L'offre Triple-Play**

Sur les 62 002 clients, environ 42 000 ont utilisé au moins une fois les services Optymo en 2023. En moyenne, chaque mois, on dénombre plus de 23 000 clients différents qui utilisent au moins un de nos services.

Nombre de clients uniques par mode :

Mode	Nombre de clients uniques
BUS	37 685
VLS	2 792
ALS	1 324

Nombre mensuel moyen de clients par type de mode :

Mode	Nombre moyen de clients / mois	/ N-1
BUS	22 763	+ 4 %
VLS	836	- 6 %
ALS	469	+ 10%

Nombre mensuel moyen de clients par nombre de mode :

Nombre de mode	Nombre moyen de clients / mois	/ N-1
Un seul mode	22 206	+ 4 %
Deux modes	840	- 3 %
L'offre Triple-Play	61	+ 12 %

b – L'offre Vélo en Libre-Service

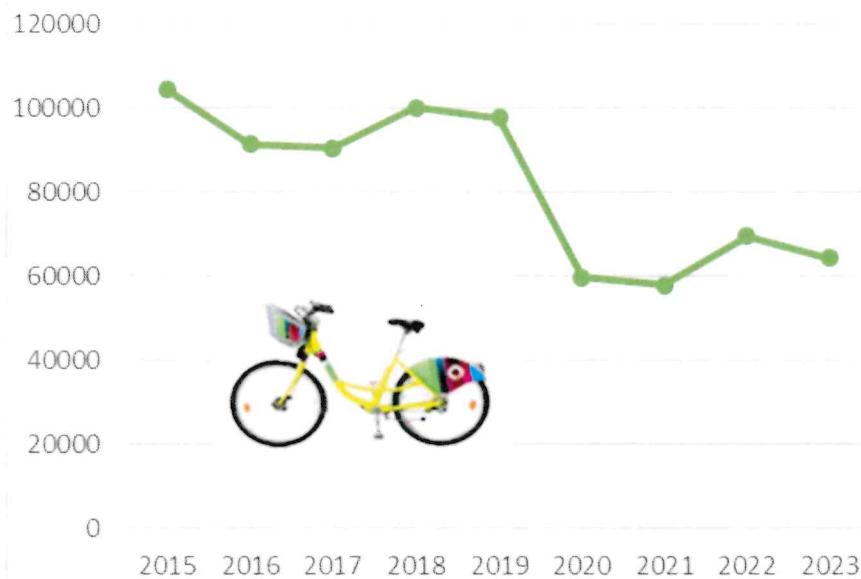
La fréquentation du service de vélos en libre-service est erratique. En effet, depuis son lancement, hors période Covid, et malgré une amélioration du service et une densification des pistes cyclables, nous remarquons qu'aucune année ne se ressemble ou n'obéit à une tendance. Deux facteurs influent également de façon conséquente sur l'utilisation de notre service : la météo et l'achat de vélo personnel.

En 2023, 2 792 clients uniques ont utilisé notre service de vélos en libre-service. En moyenne, nous recensons 836 clients par mois qui réalisent environ 6 locations.

Au total, nos clients ont effectué 64 365 locations pour 137 133 kilomètres avec des locations de 18 minutes et 2.1 kilomètres en moyenne.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de locations	104302	91465	90436	100117	97726	59789	57952	69615	64365

Evolution du nombre de locations



Mois	Année 2022	Année 2023	%		Cumul 2022	Cumul 2023	%	
			↓	-14,2%			↓	-14,2%
Janvier	3 442	2 954	↓	-14,2%	3 442	2 954	↓	-14,2%
Février	3 222	2 847	↓	-11,6%	6 664	5 801	↓	-13,0%
Mars	6 825	4 853	↓	-28,9%	13 489	10 654	↓	-21,0%
Avril	5 868	4 592	↓	-21,7%	19 357	15 246	↓	-21,2%
Mai	9 583	7 032	↓	-26,6%	28 940	22 278	↓	-23,0%
Juin	8 880	7 809	↓	-12,1%	37 820	30 087	↓	-20,4%
Juillet	6 390	6 285	↑	-1,6%	44 210	36 372	↓	-17,7%
Août	5 271	4 868	↓	-7,6%	49 481	41 240	↓	-16,7%
Septembre	6 257	8 155	↑	30,3%	55 738	49 395	↓	-11,4%
Octobre	6 502	7 197	↑	10,7%	62 240	56 592	↓	-9,1%
Novembre	4 904	4 535	↓	-7,5%	67 144	61 127	↓	-9,0%
Décembre	2 471	3 238	↑	31,0%	69 615	64 365	↓	-7,5%

c - L'offre Auto en Libre-Service

En 2023, malgré un nombre de véhicules disponibles encore en-dessous de la normale, nos clients n'ont jamais fait autant de kilomètres depuis le lancement du service en 2014. Nous approchons du million de kilomètres parcourus en autopartage sur une année. Il en va de même pour la durée des locations. Ces deux paramètres sont importants car ils déterminent le chiffre d'affaires du service. Avec la mise à disposition de 24 véhicules supplémentaires en 2024, nous espérons poursuivre sur le même rythme en offrant un service tout aussi performant à nos clients.

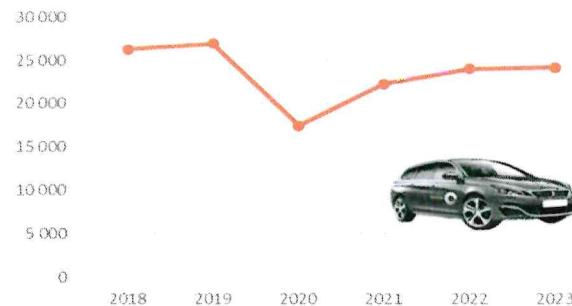
Nombre de locations : 24 197, en augmentation de 1 % (+37 % / 2020)

Durée de locations : 119 841 h (record), en augmentation de 12 % (+48 % / 2020)

Nombre de kilomètres : 971 057 km (record), en augmentation de 12 % (+43 % / 2020)

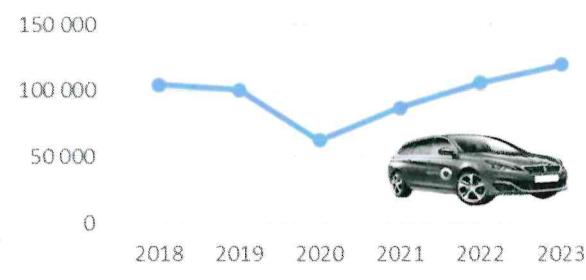
Année	Nombre de locations
2018	26 258
2019	26 970
2020	17 483
2021	22 320
2022	24 042
2023	24 197

Evolution nombre de locations



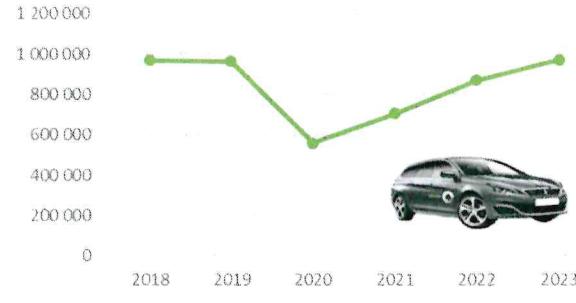
Année	Heures de location
2018	105 008
2019	100 920
2020	62 577
2021	87 390
2022	106 476
2023	119 841

Evolution heures de location



Année	Kms parcourus
2018	968 644
2019	964 664
2020	560 237
2021	705 550
2022	869 378
2023	971 057

Evolution Kms parcourus



1.2. La recette scolaire

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le SMTU assure pleinement l'intégralité des compétences liées aux transports urbains, non urbains et scolaires du Territoire de Belfort, tel que le définit la Loi d'Orientation des Mobilités et ce sur tout le département.

Le SMTU s'est donc substitué au Département pour l'ensemble des démarches qu'il assurait jusqu'alors, en particulier au titre de l'organisation et de la gestion des transports scolaires.

Depuis septembre 2017, la loi NOTRe a transféré la compétence transport aux Régions. Le SMTU n'est pas concerné par ce transfert de compétence mais les flux financiers le sont via la Région et non plus le Département.

Depuis 2018, seule la Région effectue les versements. Pour 2023, ils sont de 2 708 142.47 € (2022 = 2 496 902.60 € donc avec une évolution de 8.46 % due à l'application de la formule de révision qui prend en compte les indicateurs métiers et non plus la DGF).

1.3. Contribution statutaire

En complément de la subvention scolaire, détaillée ci-avant, la Région verse une contribution dite statutaire, en lieu et place du Département. Pour 2023, celle-ci est de 979 917.55 €. La contribution totale de la Région est de 3 688 060.02 €.

Evolution de la dotation scolaire en milliers d'€

	2013	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Scolaire	3 310	2 373	2 415	2 458	2 442	2 497	2 708
Statutaire	1 139	859	875	890	884	903	980
Total	4 449	3 232	3 290	3 348	3 326	3 400	3 688
Différence/ an		0	+ 58	+ 58	-22	+ 74	+ 288

1.4. Participation des communes au service VLS

En complément du montant acquitté par le client, les communes et autres établissements disposant de stations VLS versent au SMTC une redevance de 350 € HT par an et par vélo, soit une recette de 99 400 € HT pour 2023, en hausse par rapport à 2022, avec l'ajout de la station UTBM Sevenans et Hôpital Nord Franche-Comté.

1.5. Participation des RPI

Ce poste enregistre le versement des RPI qui ont souhaité nous confier l'organisation de leur transport à hauteur de 124 791.20 €.

RPI de Roppe	7 334.86 €
RPI de Vétrigne	7 334.86 €
Syndicat de la Baroche	36 300.77 €
Syndicat Intercommunal du Tilleul	38 202.96 €
RPI Reppe Foussemagne	16 834.69 €
Fontenelle/Petit-Croix	18 783.06 €

1.6. La recette fraude

En 2023, 124 997 voyageurs ont été contrôlés contre 94 558 en 2022 pour une recette de 63 889.40 €. On note une augmentation du nombre de PV de 34 % et une augmentation de la recette fraude de 18 %.

	2019	2020	2021	2022	2023
Nb	133 361	107 810	115 911	94 558	124 997
Tx contrôle	1.56 %	2.04 %	2 %	1.63 %	1.69 %
Nb pv	3 328	2 245	1 701	2 780	3 726
Recette	54 718 €	32 690 €	29 246 €	54 120 €	63 889 €

2. Le Versement Mobilité

La loi du 11 juillet 1973 a donné aux collectivités locales ou à leurs groupements la faculté d'instituer un versement, à la charge des employeurs de + de 9 salariés, destiné à financer les dépenses d'investissement et de fonctionnement des transports en commun. Au 1^{er} janvier 2016, le seuil a été relevé à 11 salariés et l'Etat compense une partie de cette perte de recettes par l'octroi d'une compensation.

S'agissant d'un impôt prélevé sur la masse salariale des établissements du secteur public et privé ayant leur siège sur le ressort territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité, le montant du VM est intimement lié à la vitalité économique créatrice d'emplois.

Si le VM a fortement été impacté lors des années 2020 et 2021, en raison des effets de la crise sanitaire sur l'activité économique de notre pays et de notre territoire, l'impact pour le SMTC a été limité à la faveur de la mise en place du dispositif de compensation des pertes de recettes fiscales et domaniales des communes et intercommunalités, consistant à prendre en compte les pertes de recette de VM. Ce dispositif, ayant aussi permis de maintenir les emplois, a facilité la reprise économique qui donne depuis 2022 un VM plus conséquent que prévu.

Alors que nous avions estimé une recette brute de VM à hauteur de 21 500 000 € au BP 2023, c'est une recette de 22 613 712 € en brut que nous enregistrons.

Au final, le VM net 2023 s'établit à 22 487 058 € - compensation de 98 919.51 € comprise (relèvement du seuil de 9 à 11 salariés) - soit quasi +1 364 000 € par rapport à 2022.

en €	VM brut	Frais de gestion URSSAF	VM net	Compensation seuil 9 à 11 salariés	TOTAL
2023	22 613 712	225 574	22 388 138	98 920	22 487 058
2022	21 232 170	207 998	21 024 172	98 895	21 123 067
			dont Restes à recouvrer URSSAF CN 2022		380 494
2021*	19 221 971	192 220	19 029 751	98 870	19 305 116
			dont compensation de l'Etat		176 495
2020	17 854 238	178 384	17 675 854	98 870	19 303 352
			dont compensation de l'Etat		1 528 628
2019	19 375 164	193 752	19 181 412	187 141	19 368 553
2018	19 697 026	196 970	19 500 056	181 562	19 681 618
2017	19 123 207	191 232	18 931 975	167 951	19 099 926
2016	17 809 567	178 096	17 631 472	-	17 631 472
2015	18 142 719	181 427	17 961 292	-	17 961 292
2014	18 420 544	184 205	18 236 339	-	18 236 339
2013	18 811 661	188 117	18 623 544	-	18 623 544
2012*	17 203 592	172 036	17 031 556	-	17 031 556
2011	16 273 801	162 738	16 111 063	-	16 111 063
2010*	13 195 392	131 954	13 063 438	-	13 063 438
2009	11 049 276	110 493	10 938 783	-	10 938 783
2008	10 791 409	107 914	10 683 495	-	10 683 495

*augmentation du taux VM

3. Les produits exceptionnels : 28 500.13 €

Il s'agit pour l'essentiel :

- d'un partenariat avec Territoire de Musique - navettes de transport spectacle 100 ans : 12 000 €
- du remboursement de sinistres : 1 500 € (ALS)
- de pénalités à l'encontre des transporteurs : 13 600 €
- des frais de dossiers des impayés : 740 €

4. Remboursement sur le personnel : 84 678.28 €

Il s'agit pour l'essentiel :

- des indemnités journalières (CPAM) : 4 692.56 €
- des remboursements de l'assurance statutaire : 22 930.71 €
- des aides de l'Etat dans le cadre des recrutements de contrats aidés : 10 704.72 €
- de remboursement du fond de compensation du SFT (2023) : 3 467 €
- de remboursements au titre d'une partie des frais de rémunération pour mise à disposition à un syndicat par le CDG pour 16 737.82 € et la Préfecture pour 22 930.71 €

5. Les subventions diverses : 38 106.55 €

Il s'agit de la contribution du SMIBA versée au titre du Bus du Ballon hiver 2022/2023.

6. Les produits de cession d'éléments d'actif : 50 221.57 €

Ce compte enregistre le produit des ALS sinistrées cédées.

7. Les amortissements des subventions : 85 352.52 €

Il s'agit d'une écriture d'ordre entre sections qui correspond à l'amortissement des subventions perçues en 2023 pour l'acquisitions de la flotte de bus H2 et la mise aux normes ATEX de l'atelier de la RTTB. (Ces subventions proviennent du PIA, de l'ETAT, de la RBFC, de l'ADEME, de l'EUROPE).

8. Les reprises sur amortissements des immobilisations : 962.00 €

Il s'agit une écriture d'ordre de régularisation de l'actif.

9. Aide exceptionnelle de l'Etat : 249 583.00 €

Face à l'impact de la crise sanitaire et dans un contexte économique marqué par une hausse des prix de l'énergie, les AOM sont confrontées à des difficultés de financement. Dans ces circonstances, l'Etat a décidé d'apporter un soutien financier exceptionnel global de 100 millions d'euros aux AOM (hors Ile de France), pour préserver l'offre de transports en commun, au cœur de la transition énergétique. Le montant attribué au SMTC, sur la base du nombre de kilomètres parcourus avec des bus diesel, est de 249 583 €.

B - Les dépenses

CA 2023	Etapes budgétaires			C.A.	Ecart
	BP	BS + DM	TOTAL		
Charges de fonctionnement du SMTC	1 588 300,00	33 768,01	1 622 068,01	1 454 085,82	- 167 982,19
Achats	41 000		41 000	33 724,40	- 7 276
Charges locatives	22 000	1 500	23 500	22 100,13	- 1 400
Assurances	108 000		108 000	107 726,64	- 273
Documentation	3 300		3 300	3 721,32	421
Honoraires	25 000		25 000	10 195,00	- 14 805
Voyages et Déplacements	15 000		15 000	7 496,11	- 7 504
Frais de poste et téléphonie	43 000		43 000	34 857,41	- 8 143
Divers (Cotisation GART)	20 000		20 000	20 509,37	509
Charges de personnel	1 200 000	30 000	1 230 000	1 118 830,44	- 111 170
Autres charges de Gestion	111 000	1 900	112 900	94 925,00	- 17 975
Dépenses imprévues		368,01	368	-	368
Charges liées à l'activité transport	26 936 722,00	3 642 000,00	30 578 722,00	24 517 368,05	- 6 061 353,95
Sous-traitance	21 471 000	- 320 000	21 151 000	20 917 355,28	- 233 645
Crédit Bail	871 000		871 000	870 707,64	- 292
Locations	127 200		127 200	125 672,14	- 1 528
Rémunération transitaires - sms	107 000		107 000	103 661,43	- 3 339
ALS Optymo	400 000		400 000	404 271,03	4 271
VAE LLD Optymo				3 416,50	3 417
Marketing et commercialisation	450 000		450 000	384 499,19	- 65 501
Entretien et réparations	27 000	5 000	32 000	39 208,42	7 208
Impôts et taxes	39 000		39 000	36 061,00	- 2 939
Subvention aux communes	10 000		10 000	15 000,00	5 000
Autres charges de Gestion exc	49 800		49 800	1 386,00	- 48 414
Dot de dépréciations actifs circulants		5 000	5 000	2 373,24	- 2 627
Intérêts des emprunts / charges	326 000		326 000	313 580,61	- 12 419
VNC des Immos et actifs cédés	100 000		100 000	77 629,78	- 22 370
Dotation aux amortissements	1 218 000	200 000	1 418 000	993 085,84	- 424 914
Remboursement VM	200 000		200 000	3 886,02	- 196 114
Frais de gestion VM	215 000		215 000	225 573,93	10 574
Virt section investissements	1 325 722	3 752 000	5 077 722	-	- 5 077 722
Total dépenses	28 525 022,00	3 675 768,01	32 200 790,01	25 971 453,87	- 6 229 336,14

Le taux de réalisation des dépenses est égal à 80.65 %.

1. Les charges de fonctionnement du SMT

Ce regroupement prend en compte toutes les dépenses inhérentes au fonctionnement de la structure.

Le détail des principaux postes est le suivant :

- **Charges de personnel : 1 118 830.44 € (2022 = 1 196 246.25 €)**

Les charges de personnel sont atténuées par une recette de 84 678.28 € dont le détail a été développé ci-avant au point « 4. Remboursement sur le personnel ».

En 10 ans, nous enregistrons une baisse de quasi 37 % de ce chapitre.



- **Achats** : eau, gaz et électricité pour **23 936.90 €**, fournitures administratives pour **4 034.39 €**, carburant pour **5 753.11 €**

- **Charges locatives / copropriété** : siège du SMT et de l'ESO II pour **22 100.13 €**

- **Assurances** : **107 726.64 €**

- o RC et multirisque SMT 21 870.11 €
- o Assurance transports scolaires 10 951.50 €
- o Assurance du personnel 73 392.90 € (2022 + 2023) auquel s'ajoute la participation au CDG au même titre : 1 512.13 €

- **Honoraires** : **10 195.00 €**

Les dépenses de ce poste sont des frais d'études juridiques, d'expertises, de notaires et l'accompagnement ou la représentation en cas de litige ou de conflit.

En 2023, les dépenses ont porté pour 8 800 € auprès d'un Cabinet de recrutement (poste de DG) et pour 1 395 € - géomètre pour le bornage d'une parcelle à céder.

- **Voyages et déplacements** : **7 496.11 €**

- o Frais de déplacements : 1 605.03 €
- o Frais de réception : 5 891.08 €

- **Frais postaux et de télécommunications : 34 857.41 €**
 - Frais d'affranchissement : 5 969.90 €
 - Frais de télécommunication : 28 887.51 €
- **Divers : 20 509.37 €**
 - Cotisations professionnelles GART + ATMO : 7 823.75 €
 - Nettoyage des locaux : 12 685.62 €
- **Autres charges de gestion : 94 925.00 € dont principalement**

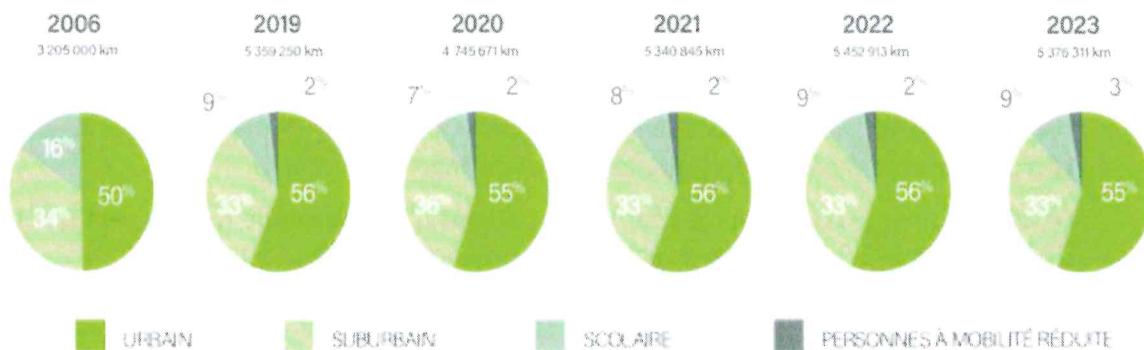
○ AUTB : convention triennale	20 000.00 €
○ SMTNFC	37 433.00 €
○ Indemnisation des élus	31 582.92 €
○ Subventions abris bus	15 000,00 €
○ Annonces et insertions dans la presse	5 058.00 €
○ Créances admises en non-valeur et éteintes	850.33 €

2. Les charges liées à l'activité transport

Ces charges résultent essentiellement de l'offre kilométrique. Depuis la crise Covid, nous nous sommes attachés à maintenir le même niveau d'offre, sauf en ce qui concerne les services de soirée qui ont été quelque peu allégés.

Kilomètres	2020		2021		2022		2023	
	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids
Urbain	2 612 251	55.04%	3 024 160	56.62%	3 050 814	55.95%	2 981 130	55.45%
Suburbain	1 710 253	36.04%	1 746 778	32.71%	1 774 614	32.54%	1 761 997	32.77%
Scolaire	333 637	7.03%	458 787	8.59%	488 825	8.96%	489 776	9.11%
PMR	89 530	1.89%	111 120	2.08%	138 660	2.54%	143 408	2.67%
Total	4 745 671	100%	5 340 845	100%	5 452 913	100%	5 376 311	100%

La production kilométrique confiée à la RTTB représente 55 % du total et est désormais stabilisée.



La sous-traitance

Ce poste comprend la totalité des dépenses afférentes à l'organisation des transports et représente 80.5 % des dépenses globales.

Ce poste sous-traitance est détaillé de la façon suivante :

Le taux de réalisation des dépenses est égal à 98.9 %.

	Budget	CA	Ecart
RTTB	12 871 000.00 €	12 871 000.00 €	0.00 €
Lignes suburbaines (yc scolaires)	7 060 000.00 €	6 956 056.32 €	- 103 943.68 €
RPI	710 000.00 €	586 546.47 €	- 123 453.53 €
Personnes à Mobilité Réduite	340 000.00 €	325 800.96 €	- 14 199.04 €
Mobilité scolaire (Evolity, Sncf, ASR, AIS)	150 000.00 €	97 941.26 €	- 52 058.74 €
Divers <i>Bus du Ballon</i> <i>Eurock</i> <i>Cosécur</i>	20 000.00 €	80 010.27 €	+ 60 010.27 €
	21 151 000.00 €	20 917 355.28 €	- 233 644.72 €

2.1. La sous-traitance RTTB (cf. rapport du CA en annexe)

Le compte financier de l'année 2023 fait apparaître un bénéfice comptable de 87 558.96 € soit 0.623 % du budget total.

En 2023, l'intégralité du résultat cumulé de 2022 (494 317,18 €) a été affecté au budget de fonctionnement 2023 de la RTTB lors du budget supplémentaire et a permis une baisse de prestation du SMTC de 350 000 €.

Le montant de l'excédent cumulé au 31/12/2023 s'élève donc à 581 876.74 € ce qui représente 4.14 % du budget total.

Vous trouverez ci-dessous la synthèse par grand poste de la réalisation du budget 2023 :

SYNTHESE REALISATION BUDGET 2023		CUMUL 2023					
		Budget Primitif	BS + DM	Budget Total	Réalisé	Ecart Budget Total vs Réalisé	% Réalisé
RECETTES	CHIFFRE D'AFFAIRES (<i>dont prestation SMTC</i>)	13 229 000 13 221 000	-350 000 -350 000	12 879 000 12 871 000	12 899 045 12 871 000	20 045 0	100,16% 100,00%
	RBST SUR REMUNERATION	328 000	30 000	358 000	491 359	133 359	137,25%
	SUBVENTION	215 000	20 000	235 000	223 809	-11 191	95,24%
	AUTRES PRODUITS	88 000		88 000	100 055	12 055	113,70%
	AFFECTATION RESULTAT 2022		494 317	494 317	494 317	0	100,00%
TOTAL RECETTES HT		13 860 000	194 317	14 054 317	14 208 585	154 268	101,10%
DEPENSES	FRAIS KILOMETRIQUES BUS	2 430 721		2 430 721	2 244 161	-186 560	92,32%
	COUT DIRECT VLS	108 000	20 000	128 000	98 061	-29 939	76,61%
	AUTRES FRAIS GENERAUX	1 135 703	54 000	1 189 703	1 102 520	-87 183	92,67%
	IMPOTS ET TAXES (<i>hors taxes sur salaires</i>)	99 500		99 500	71 697	-27 803	72,06%
	FRAIS DE PERSONNEL (<i>Dont personnel extérieur</i>)	10 019 561	120 000	10 139 561	10 047 609	-91 952	99,09%
	(<i>dont taxes sur salaires</i>)	3 000		3 000	1 350	-1 650	44,98%
	(<i>dont intérressement</i>)	117 561	10 000	127 561	114 164	-13 397	89,50%
	AUTRES CHARGES	70 000		70 000	162 726	92 726	232,47%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		13 860 000	194 317	14 054 317	13 626 708	-427 609	96,96%
RESULTAT D'EXPLOITATION					581 877	581 877	

L'activité (voir rapport complet en annexe)

En 2023, la RTTB a parcouru sur l'ensemble de ses lignes 2 981 130 km toutes énergies confondues (pour 2 975 000 km programmés au budget primitif).

La tendance observée en 2022, avec une hausse significative de la fréquentation depuis la période Covid, se confirme en 2023 avec une hausse de fréquentation significative entre 2023 et 2022 (+7 %). Depuis septembre 2013, la RTTB exploite le réseau de 135 km de lignes urbaines composé de 6 lignes régulières et 304 points d'arrêts, du lundi au samedi de 5h30 à 23h30 et le dimanche.

- ligne 1 Résidences ↔ Valdoie
- ligne 2 Cravanche ou Bavilliers ↔ Justice
- ligne 3 Gare TGV et Châtenois les Forges ↔ Valdoie
- ligne 4 Pépinière ↔ Offemont
- ligne 5 Essert (Bois Joli) ↔ Prés d'Aumont/Eloie
- ligne 8 Liberté ↔ Evette (La Forêt)

Les fréquences mises en place sur le réseau depuis le 31 mars 2015 sont les suivantes :

- ligne 1 : 7 minutes
- ligne 2 : 7 minutes / 14 minutes sur les branches
- ligne 3 : 10 minutes
- ligne 4 : 15 minutes
- ligne 5 : 15 minutes
- ligne 8 : 60 minutes

Le parc bus de la RTTB au 31 décembre 2023 se composait des véhicules suivants :

- 30 bus standards Mild-hybride
- 13 bus standards Gplc
- 4 bus standards Gazole Euro 6
- 6 bus articulés Gazole Euro 6
- 7 bus standards H2 Van Hool
- 2 minibus Gazole

Soit un total de 62 véhicules

En 2023, la Régie a :

- Consommé 1 070 109 litres de gazole pour effectuer les 2 580 812 km réalisés avec les véhicules Man Hybrides, Man Euro6 standards et articulés ou les minibus Mercedes, soit une consommation moyenne de 41 litres aux 100 km
- Consommé 381 787 litres de Gplc pour effectuer les 357 691 km réalisés avec les véhicules Man Gpl, soit une consommation de 107 litres aux 100 km
- Consommé 2 569 kg d'hydrogène pour effectuer les 42 627 km réalisés avec les véhicules Vanhool H2. Les kilométrages trop faibles et les consommations non facturées ne permettent pas de tirer de conclusions fiables quant à la consommation des véhicules

Le prix moyen du carburant gazole acheté par la Régie est resté stable sur l'année 2023, avec un prix à 1.46 € HT en moyenne sur l'année, contre 1.49 € HT en 2022.

Le prix moyen du carburant GPL a, quant à lui, bien augmenté par rapport à 2022 en se situant à 0.4751 € HT le litre (contre 0.3646 € HT en 2022), soit une hausse de 30 %. Cette hausse s'explique par la fin des aides accordées par l'Etat sur un carburant au tarif déjà bas.

Aucune donnée de facturation fiable n'est disponible actuellement concernant la carburant hydrogène.

L'offre VLS

Le coût de fonctionnement du service VLS en 2023, incluant la masse salariale des 4 agents affectés à cette activité est le suivant :

Poste	Montant
Pièces détachées	25 302 €
Réparation Box	13 611 €
Maintenance logiciel et système	59 148 €
Divers	0 €
Sous-Total	98 061 €
Frais de personnel	198 541 €
Total	296 602 €

Le personnel

L'effectif physique de la Régie des Transports du Territoire de Belfort se situe à 185 personnes, au 31 décembre 2023. A cet effectif s'ajoutent 9 salariés en CDD (dont 3 apprentis), soit un total de 194 salariés.

Cet effectif se décompose de la façon suivante :

- 7 agents chargés de l'encadrement ;
- 9 agents de maîtrise exploitation ;
- 148 agents commerciaux de conduite dont 5 CDD ;
- 5 agents vérificateurs agents de maîtrise ;
- 7 agents administratifs dont 2 agents de maîtrise et 1 CDD ;
- 10 agents affectés à l'atelier dont 2 apprentis ;
- 3 agents au service informatique dont 1 agent de maîtrise ;
- 5 agents affectés au vélo libre-service dont 1 agent de maîtrise et 1 apprenti.

2.2. Les transports affrétés

Les dépenses affrétées sont égales à 7 868 K€, soit une dépense moyenne par kilomètre de 3.29 €. Cette dépense est en augmentation de 3.46 % par rapport à l'année 2022.

2023	Km	Coût €	Coût/km
Renforts et spéciaux scolaires	425 697	2 496 730.31 €	≈ 5.87 €
Lignes suburbaines principales	1 250 661	2 992 146.69 €	≈ 2.39 €
Lignes suburbaines secondaires	506 277	1 452 824.82 €	≈ 2.87 €
Ligne PMR	143 408	325 800.96 €	≈ 2.27 €
Ligne 7 Evolity	5 059	14 354.50 €	≈ 2.84 €
Lignes RPI	64 079	586 546.47 €	≈ 9.15 €
Total	2 395 181	7 868 403.75 €	≈ 3.29 €

Pour mémoire, en 2022, ce poste de dépenses représentait 7 605 773.71 € pour 2 402 099 km effectués.

2.3. Les lignes suburbaines (hors RPI et PMR)

Depuis 2020, ce sont sept transporteurs qui effectuent les lignes principales, secondaires et les renforcements scolaires (lignes ouvertes à tout public).

L'offre se décline en :

- 7 lignes principales cadencées à l'heure, renforcées à la ½ heure aux heures de pointe en période scolaire, effectuées avec des véhicules de type Low Entry
 - Ligne 20 Giromagny-Valdoie
 - Ligne 21 Rougemont-Belfort République
 - Ligne 22 Etueffont-Belfort République
 - Ligne 23 Fontaine-Belfort République
 - Ligne 24 Morvillars/Vézelois-Belfort République
 - Ligne 25 Delle/Meroux-Moval Gare TGV
 - Ligne 26 Beaucourt/Meroux-Moval Gare TGV
- 12 lignes secondaires avec tracés et horaires fixes, à raison de 3 allers-retours/jour du lundi au samedi toute période, effectuées avec des cars sauf les lignes 39 et 9 effectuées avec un minibus
 - Ligne 30 Auxelles-Haut-Valdoie
 - Ligne 31 Giromagny-Petitmagny-Valdoie
 - Ligne 32 Rougemont-Felon-Belfort République
 - Ligne 33 Menoncourt-Reppe Belfort République
 - Ligne 34 Montreux-Château-Belfort République
 - Ligne 35 Meroux-Moval TGV-Bretagne-Belfort République
 - Ligne 36 Chavannes-les-Grands-Delle
 - Ligne 37 Beaucourt-Croix-Delle
 - Ligne 38 Beaucourt-Delle
 - Ligne 39 Botans-Belfort
 - Ligne 40 Auxelles-Bas-Etueffont
 - Ligne 9 Miotte-Belfort République
- 4 lignes les dimanches et jours fériés à raison de 2 allers-retours reliant les communes les plus denses du Ressort Territorial :
 - Ligne 90 Giromagny-Belfort Gare
 - Ligne 91 Rougemont-Etueffont-Belfort Gare
 - Ligne 92 Montreux-Château-Fontaine-Belfort Gare
 - Ligne 93 Beaucourt-Delle-Meroux-Moval Gare TGV

En complément de ces lignes, il existe une ligne directe par autoroute de Belfort Gare à Montbéliard Acropole à raison de 6 courses par jour.

Le réseau scolaire a connu quelques modifications lors de la rentrée de septembre. Afin de se conformer à la LOM et à la décision du Conseil d'Etat concernant le transport d'élèves assis sur des services publics réguliers à vocation scolaire, le SMTG a ajouté 5 services scolaires et modifié quelques lignes existantes permettant ainsi de supprimer des lignes de renforcements scolaires dans l'urbain.

Le total des dépenses est égal à 6 956 056.32 €. Les grands postes se décomposent comme suit :

2023	Km	Coût €	Coût/km
Renforts et spéciaux scolaires	425 697	2 496 730.31 €	≈ 5.87 €
Lignes suburbaines régulières	1 250 661	2 992 146.69 €	≈ 2.39 €
Lignes suburbaines secondaires	506 277	1 452 824.82 €	≈ 2.87 €
Ligne 7 Evolity	5 059	14 354.50 €	≈ 2.84 €
Total	2 187 694	6 956 056.32 €	≈ 3.18€

La répartition par transporteur est la suivante :

	CA € HT
LK Eurocar	3 758 213.34 €
Autocars Maron	2 230 794.74 €
AZ	293 472.68 €
Mouchet	268 958.03 €
Express Sundgoiens	229 407.78 €
Soldpark	127 275.99 €
ADJ	33 579.26 €
Evolity	14 354.50 €
	6 956 056.32 €

Le coût au kilomètre des contrats d'affrètement est de 3.18 € - services scolaires compris. Ces montants tiennent compte de l'ensemble des frais inhérents au service comme la masse salariale, les investissements du matériel roulant ainsi que le remboursement de l'indice gasoil du 1^{er} juin au 31 décembre inclus. En effet, le SMTC avait suivi, en 2022, les préconisations du Ministre des Transports pour aider les transporteurs face à la crise énergétique.

Les différentes déviations, occasionnées par les travaux de voirie réalisés sur les voies communales ou départementales, ont généré un coût d'affrètement supplémentaire de 20 903.56 € HT. Ce coût a été supporté en totalité par le SMTC.

De plus, nous avons confié, depuis le mois de février 2021, un service d'accompagnement et de contrôle de l'activité à la société Cosécur qui est intervenue à raison d'une semaine par mois, et de 3 semaines lors de la rentrée scolaire, pour un coût de 30 448.50 € HT €.

2.4. Les RPI

Il existe 20 organisateurs secondaires de transport scolaire, dont 17 communes ou syndicats de communes, organisant le transport des élèves scolarisés dans l'enseignement du 1^{er} degré (maternelles et primaires). Le SMTC prend en charge 50 % du coût du transport sur présentation des factures des transporteurs.

Pour les organisateurs secondaires pour lesquels **nous avons conclu un marché**, ils sont au nombre de 5 soit : le RPI Roppe/Vétrigne, Montreux-Château/Petit-Croix, le SIT, Reppe/Foussemagne et la

Baroche. Ces services sont assurés par deux transporteurs : LK Eurocar et les Autocars Maron au travers de marchés publics.

Lignes RPI	Km	Coût €
RPI - marché SMTC 90	69 611	230 894.20 €
RPI - marché en propre		355 652.27 €
Total RPI	69 611	586 546.47 €

2.5. Le Transport des Personnes à Mobilité Réduite

Ce service spécifique et collectif offre une liberté de déplacement d'adresse à adresse dans toutes les communes du Territoire de Belfort, du lundi au samedi, de 8h00 à 18h30.

Ce marché, renouvelé en janvier 2020, est confié à la Société Synergihp, pour une durée de 4 ans avec possibilité de reconduction d'un an. Le prix se décompose de la façon suivante : un coût mensuel fixe auquel s'ajoute un prix par course effectuée.

Le coût des dépenses pour l'année 2023 s'élève à 325 800.96 €. Ce service est stable au niveau du nombre de courses ainsi qu'au niveau du nombre d'utilisateurs. Le coût de la course est de **32.03 €**.

	Nbre de personnes transportées	Nbre de courses	Nbre de km effectués	Coût €	Nbre de clients actifs / mois
PMR 2023	15 489	10 170	143 408	325 800.96	104

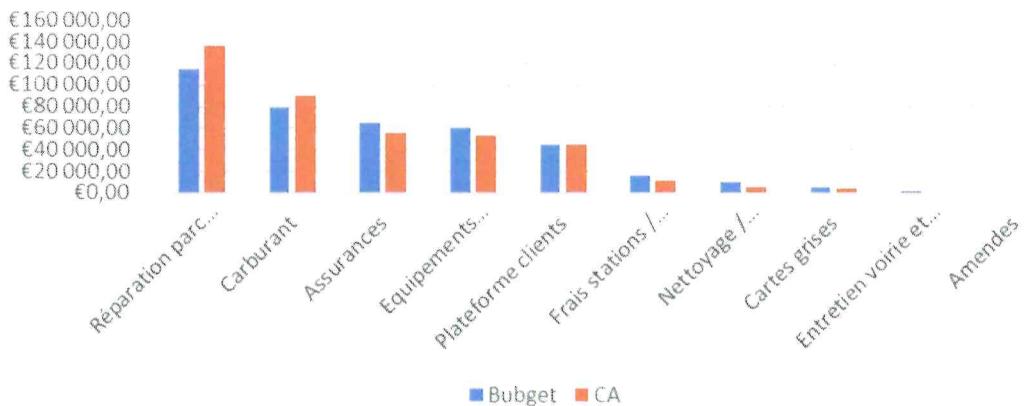
3. Les dépenses ALS : 404 271.03 €

L'augmentation des dépenses entre 2022 et 2023, est liée principalement à la hausse du prix des carburants et du coût des réparations des véhicules. Malgré ces hausses importantes, les dépenses restent contenues avec rigueur et ne dépassent que d'1 % le budget prévisionnel.

Ces dépenses s'entendent hors frais de personnel (environ 150 K€).

Marché	Budget	CA	Part
Assurances	65 000.00 €	56 050.30 €	-13,77%
Réparation parc automobile	115 000.00 €	136 098.79 €	18,35%
Equipements embarqués	60 000.00 €	53 835.64 €	-10,27%
Plateforme clients	45 000.00 €	45 551.50 €	1,23%
Carburant	80 000.00 €	89 603.04 €	12,00%
Entretien voirie et signalisation	2 000.00 €	630.00 €	-68,50%
Nettoyage / fournitures	10 000.00 €	5 249.19 €	-47,51%
Amendes	1 000.00 €	205.60 €	-79,44%
Frais stations / Frais administratifs	16 000.00 €	11 959.85 €	-25,25%
Cartes grises	6 000.00 €	5 087.12 €	-15,21%
	400 000.00 €	404 271.03 €	1,07%

Réalisé Modes Partagés 2023



4. Les dépenses VAE LLD : 3 416.50 €

Lancée en octobre 2023, le vélo électrique en location longue durée remporte un franc succès. Ce montant correspond à une partie du forfait de location pour les vélos mis à la disposition des usagers.

La participation du SMTC est de 273 €/vélo/an.

5. Crédit-bail : 870 707.64 €

Ce poste enregistre le montant du crédit-bail auprès de la Banque Postale pour la flotte des 30 bus Man mild-hybrides, achetés en 2019 pour un budget global de 8 469 041 € HT.

6. Les frais de gestion du Versement Mobilité

Le montant de la dépense est égal à 225 573.93 €. Cela correspond aux frais de gestion prélevés par les Urssaf et MSA pour gérer les versements effectués par les établissements assujettis.

7. Le remboursement du Versement Mobilité

Le montant de la dépense est égal à 3 886.02 € pour 2023. Le remboursement de la contribution Versement Mobilité est demandé par les établissements qui justifient assurer le logement permanent sur les lieux de travail ou effectuer intégralement le transport collectif de leurs salariés.

8. Les frais de communication et marketing

- **Communication / marketing**

L'hydrogène a été, en 2023, le fil rouge de notre communication avec plusieurs stands d'information en centre-ville de Belfort ou lors de salon de l'innovation. 2023 a également vu le lancement des premiers bus hydrogène de Belfort lors d'une soirée inaugurale, en présence de plus de 150 personnes.

Le deuxième temps fort a été le changement d'opérateur et de numéro pour le ticket SMS. Cela s'est fait par une campagne de communication pour accompagner nos clients dans ce changement d'habitude. (Environ 150 000 SMS vendus par an).

Le troisième temps fort fut le lancement de nos derniers services de mobilité, que sont le covoiturage et le vélo à assistance électrique en location longue durée.

La publicité de ces nouvelles prestations a nécessité la mobilisation de l'ensemble de nos supports et leviers de communication.

Nous avons également effectué plusieurs enquêtes qui sont récurrentes. Elles ont porté sur la satisfaction de nos clients utilisant le service d'auto en libre-service et la qualité d'accueil et de service dans nos agences commerciales.

Nouveauté en 2023, l'enquête fraude a été réalisée par un prestataire spécialisé.

• Les Clients

L'embellie commerciale de 2022 s'est confirmée sur l'année 2023. En effet, malgré une baisse du nombre d'habitants dans le département, nous avons enregistré l'arrivée de 5 642 nouveaux clients. Au 1^{er} janvier 2024, nous comptons plus de 62 000 clients en capacité d'utiliser nos services, soit un taux d'équipement de la population du Territoire de Belfort de 42 %.

Cette situation est confirmée par la hausse de fréquentation, notamment des bus.

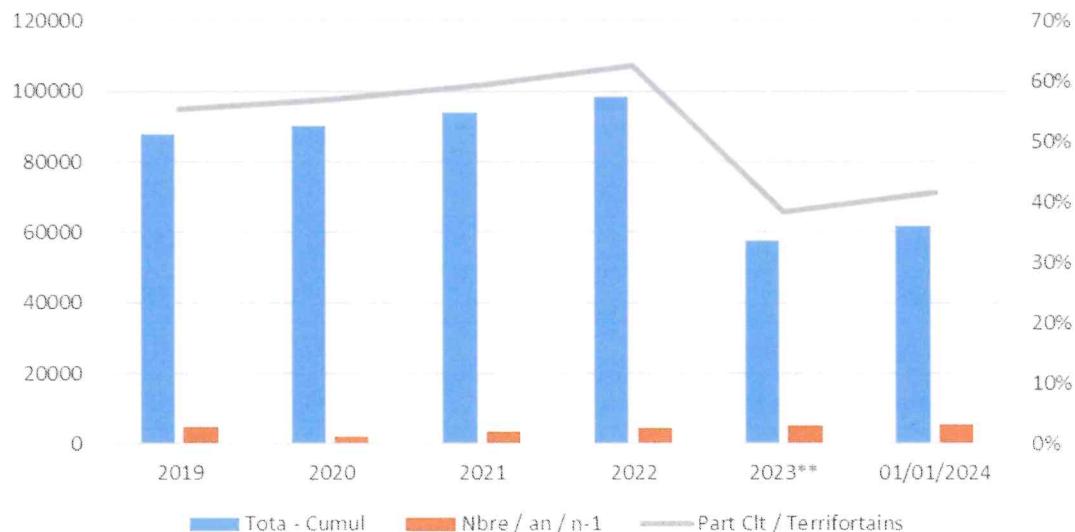
Ces chiffres tiennent compte uniquement des clients possédant un Pass Optymo. A ce jour, les clients utilisant le service de covoiturage, environ 2 300 inscrits, ne sont pas encore comptabilisés.

Nombre de clients avec 1 carte en état de voyager

	2019	2020	2021	2022	2023**	01/01/2024
Total - Cumul	88000	90346	93886	98398	57659	62002
Nbre / an / n-1	5059	2346	3540	4512	5384	5642
Part Clt / Terrifortains	55%	57%	59%	63%	38%	42%

** Année de nettoyage base clients

Nombre de clients / Nombre de Terrifortains

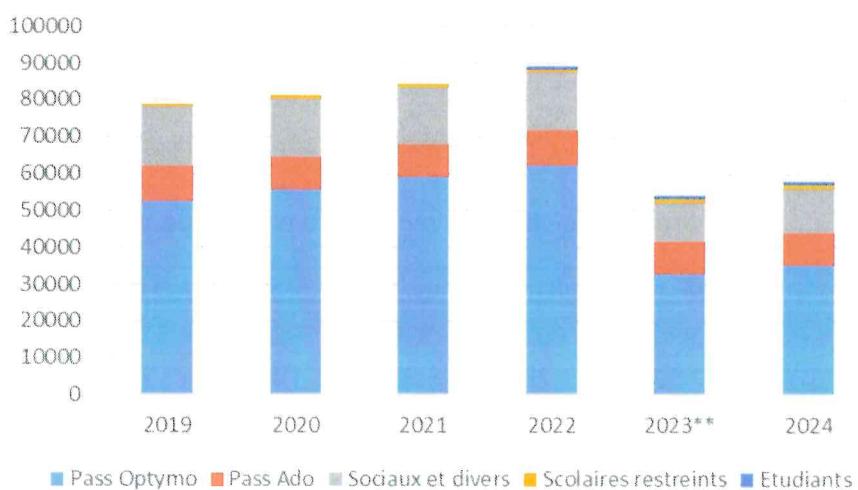


Répartition par profil des clients habitant dans le Territoire de Belfort (2019 - 01/2024)

	2019	2020	2021	2022	2023**	2024	% / Profil
Pass Optymo	52588	55821	59169	62118	32802	35206	60.6%
Pass Ado	9594	9006	8949	9975	8943	9142	15.7%
Sociaux et divers	15985	15604	15448	15416	10621	11815	20.3%
Scolaires restreints	900	808	810	845	819	839	1.4%
Etudiants				1070	969	1111	1.9%
Total	79067	81239	84376	89424	54154	58113	100%

** Année de nettoyage base clients

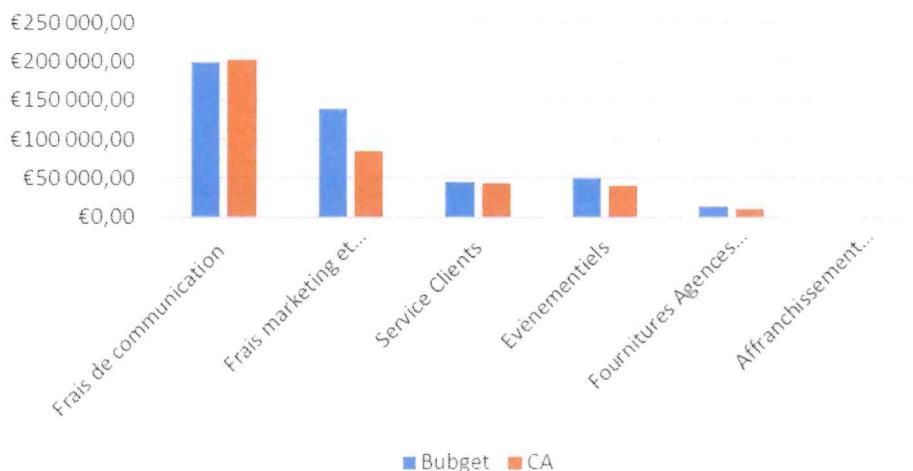
Répartition par profil du portefeuille client



Dépenses communication et marketing 2023

Marché	Budget	CA	Part
Frais de communication	200 000,00 €	202 355,08 €	1,18%
Frais marketing et développement commercial	140 000,00 €	85 129,52 €	-39,19%
Service Clients	45 000,00 €	43 846,40 €	-2,56%
Evènementiel	50 000,00 €	41 000,00 €	-18,00%
Fournitures Agences commerciales	15 000,00 €	11 164,59 €	-25,57%
Affranchissement Marketing	0,00 €	1 003,60 €	100,00%
	450 000,00 €	384 499,19 €	-14,56%

Réalisé 2023 Communication/Marketing



On pourra détailler les postes ainsi qu'il suit :

- Communication : achat d'espaces, création de visuels, mises en page, médias, éditions et diffusions des documents horaires, des plans réseaux, des infos aux points d'arrêts, gestion des mises à jour, des tarifs réduits.
- Commercial et Marketing : opérations commerciales, locations d'espaces, marketing direct, goodies, gestion des appels entrants d'informations et de réclamations.

9. Les autres charges

- **Locations 125 672.14 €.** Cela concerne essentiellement les dépenses suivantes :
 - o Bâtiment rue de Madrid pour 106 649 €
 - o Espace Optymo Boulevard Carnot pour 5 627.38 €
 - o Photocopieurs pour 8 859.16 €
- **Rémunération des transitaires 75 937.72 €**
 Ce poste enregistre la rémunération versée aux opérateurs téléphoniques sur les ventes de tickets SMS ainsi que la rémunération de la SNCF pour les ventes Pass OK (411.24 €). S'agissant des SMS, nous avons changé de prestataire depuis le 1^{er} avril 2023 (Atsuké au lieu d'Orange Business Services), ce qui a permis de baisser la rémunération des prestataires Orange, SFR, Bouygues et Free. La rémunération moyenne est passée de 0.45 € HT par ticket à 0.15 €, sur un prix de vente inchangé de 1.50 € (HT = 1.25 €). La recette nette est donc passée de 0.80 € HT à 1.10 € HT, soit une augmentation de 37.5 %.

	Nombre SMS	Commission € HT	Commission € par SMS
Frais OBS (Régularisation 07 à 12/2022)	111 382	49 849.66	0.45
Frais OBS janvier à mars 2023	61 948	27 745.64	0.45
Frais Atsuké avril à décembre 2023	166 677	25 654.89	0.15

- **Intérêts**

Ce poste enregistre les intérêts et frais bancaires pour 313 580.61 €

- les emprunts contractés pour 314 344.67 € (voir tableau ci-après)
- les ICNE pour – 1 612.81 €
- les frais bancaires pour 848.75 €

ANNEE ENCAISSE	1ière échéance	OBJET DE LA DETTE	ORGANIS ME	Duree en mois	Taux	Dette à l'origine	Dette en capital au 31 12 2023	Annuité due à la banque	CAPITAL	INTERET
2010	2011	TCSP	CFFL	204	3.42%	3 754 442.73	1 241 693.03	320 114.80	267 774.03	52 340.77
2012	2013	Optymo Phas Crédit Mutuel B ¹		180	4.80%	2 000 000.00	679 827.66	187 809.16	150 631.54	37 177.62
2012	2013	Optymo Phas Caisse d'Epargr		180	4.83%	2 000 000.00	680 770.14	188 184.52	150 725.97	37 458.55
2012	2013	Optymo Phas Crédit Agricole		180	4.75%	2 000 000.00	678 256.99	187 184.52	150 473.75	36 710.77
2013	2015	Optymo Phas CDC		360	2.25%	6 000 000.00	4 344 827.60	297 931.03	206 896.55	91 034.48
2013	2014	Locaux Jonxion Caisse d'Epargr		180	3.61%	850 000.00	335 485.95	73 636.32	60 161.78	13 474.54
2013	2014	Locaux Jonxion CFLL		180	3.46%	850 000.00	333 290.11	72 877.32	60 041.49	12 835.83
2014	2014	Optymo Phas CFLL		120	2.59%	750 000.00	37 500.00	77 185.32	75 000.00	2 185.32
2014	2015	Optymo Phas CFLL		180	2.06%	1 800 000.00	750 000.00	136 995.00	120 000.00	16 995.00
2018	2018	Flotte ALS 1/3 Crédit Mutuel B ¹		60	0.39%	315 000.00	-	63 646.93	63 492.10	154.83
2019	2020	Billettique Crédit agricole		120	0.54%	500 000.00	303 231.83	51 395.88	49 590.95	1 804.93
2019	2020	Billettique Caisse d'Epargr		120	0.45%	1 000 000.00	630 260.34	102 323.12	99 207.77	3 115.35
2022	2023	7 bus Hydrogén CDC		180	0.62%	1 500 000.00	1 404 268.48	104 788.20	95 731.52	9 056.68
TOTAUX						23 319 442.73	11 419 412.13	1 864 072.12	1 549 727.45	314 344.67

- **Entretien et réparations 39 208.42 €**

Ce poste enregistre les dépenses d'entretien :

- Bâtiments 3 664.15 €
- Poteaux 8 250.00 €
- Véhicules 12 630.15 €
- Gardiennage 3 425.56 €
- Contrats de maintenance 11 238.56 €

- **Impôts et taxes 36 061 €**

- Taxe foncière RTTB 25 378 €
- Taxe foncière Jonxion 6 361 €
- Taxe foncière ESO 4 232 €
- Taxe foncière parcelle Danjoutin 90 €

- **VNC Immobilisations et dotation aux amortissements**

Il s'agit d'une écriture d'ordre entre la section d'investissement et la section de fonctionnement concernant la dotation aux amortissements qui est fonction de la durée de vie des biens pour 1 070 715.62 €.

- II - La Section d'Investissement

La section d'investissement présente un solde d'exécution 2023 de -3 119 948,99 € et un déficit cumulé, compte tenu de la reprise des résultats N-1 et des restes à réaliser, de -5 375 034.77 €.

CA 2023	Prévu	Réalisé	Reports
DEPENSES	14 988 145.53	9 336 944.23	5 286 988.39
RECETTES	14 988 145.53	8 770 907.03	477 990.82
	Ecarts	-566 037.20	-4 808 997.57

A - Les recettes

CA 2023	Etapes budgétaires				C.A.	Ecarts
	BP	CRBS	BS / DM	TOTAL		
RECETTES						
Subventions	-	1 234 867	210 000,00	1 444 867,00	989 297,71	-455 569,29
Dotation réserves			2 193 644,74	2 193 644,74	2 193 644,74	0,00
Emprunts						
VNC S/Cession des éléments d'actif						
Avance AOM						
Amortissements	1 318 000		200 000,00	1 518 000,00	1 070 715,62	-447 284,38
Avances et acomptes sur immos			3 752 000,00	5 077 722,00		-5 077 722,00
Prélèvement sur fonctionnement	1 325 722					
Travaux						
SDAP	1 400 000	800 000	0,00	2 200 000,00	1 963 337,17	-236 662,83
Excédent reporté			2 553 911,79	2 553 911,79	2 553 911,79	0,00
Total recettes	4 043 722,00	2 034 867,00	8 909 556,53	14 988 145,53	8 770 907,03	-6 217 238,50

Taux de réalisation du budget : 58.50 %

Les recettes sont constituées :

- de subventions obtenues dans le cadre de l'achat des 7 bus à hydrogène :
 - o Subvention versée par l'Etat au titre du bonus écologique de 210 000 €,
 - o Subvention versée par l'Ademe de 685 600 €,
 - o Subvention versée par la Région de 93 697.71 €,
- de l'affection du résultat 2022 pour un montant de 2 193 644.74 €,
- de l'écriture d'ordre entre la section d'investissement et la section de fonctionnement concernant la dotation aux amortissements qui est fonction de la durée de vie des biens pour 1 070 715.62 €,
- des sommes concernant le SD'AP sont inscrites en dépenses comme en recettes et concernent des travaux pour ordre pour la mise en conformité aux normes PMR des arrêts de bus.

Les reports sont donc constitués comme suit :

	Montant
H2 – Subvention PIA	108 500,00 €
H2 – Subvention ADEME	85 700,00 €
H2 – Subvention Europe CEF Blending	261 369,00 €
SD'AP	22 421,82 €
TOTAL	477 990,82 €

B - Les dépenses

CA 2023 DÉPENSES	Etapes budgétaires				C.A.	Ecart
	BP	CRBS	BS + DM	TOTAL		
Dotations						
Amortissement subventions						
Remboursement emprunts						
Frais d'études	55 000		20 000	75 000,00	26 935,00	-48 065,00
Logiciels (concession et droit)	154 000	113 182,90	380 000	647 182,90	206 836,49	-440 346,41
Batiments Terrains						
Matériel Industriel	54 000	76 800,00	160 000	290 800,00	312 028,29	21 228,29
Mobilier urbain						
Agencement et installations	84 000	283 000,00	10 000	377 000,00	70 659,35	-306 340,65
Véhicules	731 760	5 501 940,63	3 506 000	9 739 700,63	5 212 837,84	-4 526 862,79
Matériel et Mobilier de bureau	14 000	7 500,00	0	21 500,00	2 938,80	-18 561,20
Travaux en cours						
Avances et acomptes s/immos						
Dépenses imprévues						
SDAP	1 400 000	800 000,00		2 200 000,00	1 868 666,49	-331 333,51
Régularisation amortissements	962			962,00	962,00	
Déficit reporté						
Total dépenses	4 043 722,00	6 782 423,53	4 162 000,00	14 988 145,53	9 336 944,23	-5 651 201,30

Les dépenses réelles d'investissements sont égales à 5 832 235,77 €. Le poste matériel de transport constitue la plus grosse dépense, soit 5 212 837,44 €. (Voir détail ci-après)

Les subventions perçues dans le cadre de l'achat des bus H2 sont amorties à hauteur de 85 352,52 €. Cette dépense est compensée par une recette de fonctionnement du même montant.

Les remboursements d'emprunts se montent à 1 549 727,45 €. Ils représentent à eux seuls 21 % des dépenses réelles (voir détail en page 28).

Les autres dépenses importantes concernent des écritures d'ordre pour le SD'AP à hauteur de 1 868 666,49 €.

Les dépenses d'investissements pures se décomposent comme suit :

Détail des principales réalisations :

- Frais d'étude	- Etude sols Parc RTTB - Enquête fraude - Etude restructuration réseau Sud Territoire	3 135.00 € 18 800.00 € 5 000.00 €
- Logiciels	- Licence paiement SMS - Licence Application MAAS Optymo - Mise à jour licence Mecatran	9 030.00 € 189 429.51 € 8 376.98 €
- Matériel industriel	- Sanitaire - Billettique - Radio portative - Station VLS - Poteaux urbains - Poteaux suburbains - Vélos Parco (100) - Boitiers Erla bus H2 (7) - DéTECTEUR gaz H2 - Servante atelier - Petit outillage	37 540.00 € 26 100.00 € 5 195.00 € 44 981.44 € 8 167.00 € 39 778.00 € 122 562.45 € 15 561.00 € 1 205.99 € 1 697.30 € 978.65 €
- Agencement	- Abri vélos et motos Rttb - Séparateurs Hydrocarbures Rttb - Réfection atelier et local ménage Rttb	8 380.00 € 44 500.00 € 17 779.35 €
- Matériel de transport	- Véhicules de service Master atelier vélos - Bus H2 (7) - Voitures ALS Dacia Spring (8) - Voitures ALS 208 (10) - Voitures ALS 308 (6) - Boitiers ALS Vulog	31329.32 € 4 729 863.53 € 152 453.20 € 159 331.80 € 126 227.22 € 13 632.77 €
- Matériel bureau et informatique	- Renouvellement PC de bureau SMTC - Renouvellement PC de bureau RTTB	1 944.40 € 994.40 €

Les reports sont donc constitués comme suit :

	Montant
Frais d'études	46 865.00 €
Licences	439 376.41 €
Agencements Installations	301 921.98 €
Matériel de transport bus H2	4 483 825.00 €
Matériel informatique	15 000.00 €
TOTAL	5 286 988.39 €

Vue d'ensemble

La balance générale du compte administratif pour l'exercice se présente donc comme suit :

CA 2023	Prévu	Réalisé	Report/RAR	Résultat cumulé
DEPENSES				
DE FONCTIONNEMENT D'INVESTISSEMENTS	32 200 790,01 14 988 145,53	25 971 453,87 9 336 944,23	0,00 5 286 988,39	25 971 453,87 14 623 932,62
Total dépenses	47 188 935,54	35 308 398,10	5 286 988,39	40 595 386,49
RECETTES				
DE FONCTIONNEMENT D'INVESTISSEMENTS	32 200 790,01 14 988 145,53	33 594 178,26 8 770 907,03	477 990,82	33 594 178,26 9 248 897,85 0,00
Total recettes	47 188 935,54	42 365 085,29	477 990,82	42 843 076,11
SOLDE				
Exédent / Déficit dont fonctionnement dont investissement	0,00	7 056 687,19 7 622 724,39 -566 037,20	-4 808 997,57	2 247 689,62 7 622 724,39 -5 375 034,77

Après présentation de ces résultats, le Conseil Syndical :

- adopte le compte de gestion du trésorier, conforme en tous points aux résultats du compte administratif,
- affecte à la section d'investissement la somme de 5 375 034,77 €,
- adopte le présent compte administratif 2023 incluant les reports de crédits,
- adopte le rapport d'activité.

Certifiée exécutoire,
Le Président de séance,
Miltiade CONSTANTAKATOS



Le Secrétaire de séance,
Stéphane GUYOD

